

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	24

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absents excusés :

CACELLI Alex - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.2 subventions accordées à d'autres collectivités
DELIBERATION N° 2021-09-70

OBJET : FONDS D'AIDE AUX JEUNES : DEMANDE DE PARTICIPATION DU
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX – Adjointe déléguée aux finances et à l'action sociale.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.). est un dispositif qui a pour objet d'attribuer aux jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, habitant dans le département, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Le financement de ce fonds est assuré majoritairement par le Département. Les autres collectivités territoriales, les groupements et organismes de protection sociale, qui le souhaitent peuvent y participer.

Durant l'année 2020, ce fonds a permis d'aider financièrement 872 jeunes du Vaucluse, soit en participant à la réalisation de projets de nature à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, soit en permettant à ces jeunes de bénéficier d'aides ponctuelles dans divers domaines (subsistance, mobilité, logement, santé ...).

Sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon, l'aide a concerné en 2020 un jeune pour un montant total de 1 380 € (en 2019, quatre jeunes pour un montant total de 5 850 €).

Compte-tenu de la possibilité pour les communes d'abonder ce fonds, le Président du Département de Vaucluse sollicite le Conseil municipal dans ce sens afin de permettre aux jeunes de notre département et plus précisément de notre territoire de compétence, de bénéficier d'un appui efficace.

CONSIDERANT l'intérêt pour les jeunes en difficultés de la commune de bénéficier des aides du F.A.J.,

La participation de la commune s'élèverait à 496,80 € soit 0,10 € par habitant avec une population légale de 4 968 habitants au 1^{er} janvier 2021.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de participer financièrement au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 496,80 € pour l'année 2021.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	24

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absents excusés :

CACELLI Alex - GARREL Régine - GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-09-71

OBJET : ETUDE D'OPPORTUNITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
ZONE AGRICOLE PROTEGEE - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA REGION

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire.

VU la délibération du conseil municipal n°2020-11-66 du 2 novembre 2020 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'une zone agricole protégée sur la commune,

Cette étude, dont le coût est de 10 350 € HT peut être subventionnée par la Région dans le cadre du dispositif d'aide à la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de démarches réglementaires en faveur de la protection des espaces agricoles,

CONSIDERANT l'intérêt de solliciter une subvention de la Région pour financer une partie de cette étude,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 14 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une aide financière auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur afin de financer l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une zone agricole protégée.

APPROUVE le tableau de financement prévisionnel ci-dessous

COUT DE L'ETUDE HT		
		10 350 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE		
1 Autofinancement	20 %	2 070 €
2 Subvention d'équipement		
Région Sud PACA	40 %	4 140 €
Département de Vaucluse	40 %	4 140 €
Total (2)	80 %	8 280 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	10 350 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
24	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CAELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Mouvements en cours de séance :

Arrivées de M. CACELLI et Mme GARREL avant la présentation de la délibération N°2021-09-72

Nature de l'acte : 7.5.1. demande de subventions
DELIBERATION N° 2021-09-72

OBJET : ETUDE D'OPPORTUNITE RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
ZONE AGRICOLE PROTEGEE - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU DEPARTEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU la délibération du conseil municipal n°2020-11-66 du 2 novembre 2020 approuvant le lancement d'une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'une zone agricole protégée sur la commune,

Pour mémoire, le coût de cette étude est de 10 350 € HT.

Le Département de Vaucluse a mis en place un dispositif qui a pour objectif d'accompagner les collectivités souhaitant s'engager sur une protection à long terme de leurs espaces agricoles et naturels nécessaire à toute action foncière agricole.

CONSIDERANT l'intérêt de solliciter une subvention du Département pour financer une partie de cette étude,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une aide financière auprès du Département de Vaucluse afin de financer l'étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une zone agricole protégée.

APPROUVE le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

COUT DE L'ETUDE HT		
		10 350 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE		
1 Autofinancement	20 %	2 070 €
2 Subvention d'équipement		
Département de Vaucluse	40 %	4 140 €
Région Sud PACA	40 %	4 140 €
Total (2)	80 %	8 280 €
3 Emprunt	0%	0 €
Total (1+2+ 3)	100%	10 350 €

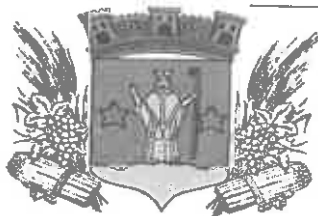
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.6. acte de gestion du domaine privé
DELIBERATION N° 2021-09-73

OBJET : AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OCCUPATION A PASSER
ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE CELLNEX FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-12-95 du conseil municipal du 15 décembre 2020 approuvant la convention d'occupation privative à passer avec la Société CELLNEX France pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie et la location d'un emplacement de 23 m² dans les emprises du terrain situé rue du 19 mars à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastré section AN n°167.

VU la délibération n°2021-07-62 du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention,

VU l'avenant n°2 à la convention d'occupation privative à passer entre :

- la commune de St Saturnin lès Avignon,
- la Société CELLNEX France
- dont le siège social est situé 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt,
- représentée par madame Agnès PEYRE agissant en qualité de Directrice du Patrimoine.

Cet avenant a pour objet de déplacer l'emplacement mis à disposition conformément au plan ci-annexé.

CONSIDERANT l'intérêt de déplacer le projet,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de passer avec la société CELLNEX France un avenant n°2 à la convention d'occupation signée le 2 mars 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

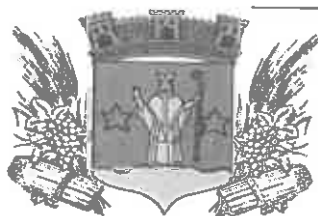
PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans l'avenant à la convention ci-annexé.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	1	/
M. PENALVA		



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-09-74

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 : DECISION
MODIFICATIVE N°02-2021

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2021 le 1^{er} avril 2021 (délibération n°2021-04-27), de la décision modificative n°01-2021 le 1^{er} juillet 2021 (délibération n°2021-07-58),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte la décision modificative n°02-2021 pour le budget principal de la commune jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 8.2.6. enfance
DELIBERATION N° 2021-09-75

OBJET : *ENGAGEMENT DE CONCLURE AVEC LA CAF UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AU PLUS TARD EN 2022*

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de sa politique enfance et jeunesse, la commune bénéficie d'un accompagnement important de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Les conditions de cet accompagnement financier pour la commune ont été définies par un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) pour la période 2016-2019, approuvé en conseil municipal par la délibération n°2016-11-86 en date du 21 novembre 2016 et pour 2020 par un avenant au contrat approuvé par la délibération n°2020-12-80 en date du 15 décembre 2020.

En 2020, la crise sanitaire a interrompu le processus de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) pendant de longs mois.

En conséquence, l'année 2021 devient une année de « rattrapage » en raison de l'échéance au 31/12/2020 de nombreux CEJ (Contrat enfance jeunesse).

La Caisse Nationale des Allocations Familiales a donné la possibilité de signer des conventions d'objectifs et de financement intégrant des bonus territoire CTG à partir d'un engagement politique de la collectivité à conclure une CTG au plus tard en 2022.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de poursuivre son partenariat avec la CAF,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

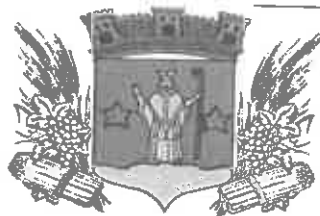
S'ENGAGE à conclure avec la Caisse d'allocations familiales une Convention territoriale globale au plus tard en 2022.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-09-76

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires.

Suite à des départs à la retraite et pour assurer la continuité des services techniques et du service entretien, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Adjoint technique	5	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

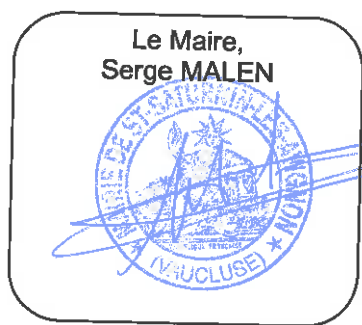
APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

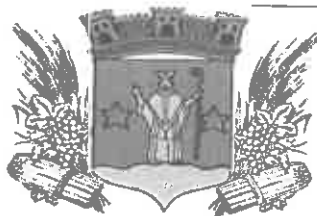
APPROUVE la modification du tableau des effectifs des agents non titulaires à compter du 24/09/2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2021-09-77

OBJET : RH – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF
CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS
EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en raison de départ à la retraite au service entretien, il est proposé au conseil municipal de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} octobre 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,25 euros.

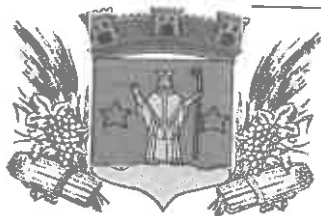
AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ce recrutement.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.5.1. classement et déclassement de voirie
DELIBERATION N° 2021-09-78

OBJET : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LONGUEUR DE
VOIRIE COMMUNALE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Vu l'article 141-3 du code de la voirie routière relatif au classement et au déclassement de la voirie communale,

Monsieur le Maire informe que la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal intervient dans le calcul des dotations de l'Etat attribuées aux communes.

VU la délibération du Conseil municipal n°2019-12-84 en date du 5 décembre 2019 portant la longueur totale de la voirie communale à 33 181 mètres au 1^{er} janvier 2020.

Il s'agit d'intégrer dans le domaine public les voies suivantes qui sont des parcelles appartenant déjà la commune et faisant partie de son domaine privé,

o Chemin des Vignes

Section	Numéro	Contenance	Longueur
AB	234	352 m ²	64 m

o Chemin du Lion d'Or

Section	Numéro	Contenance
AD	100	509 m ²

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

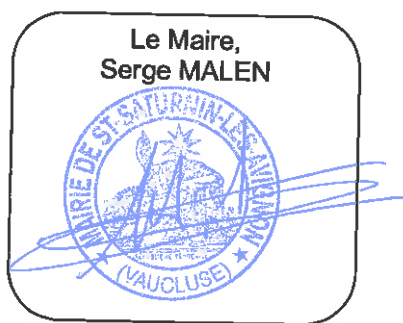
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CLASSE les parcelles de terrain susvisées dans le domaine public et les voiries communales.

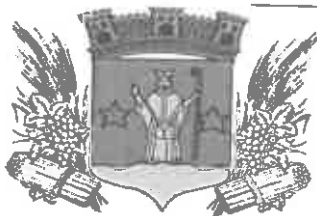
PREND ACTE de la longueur totale de la voirie communale qui s'établira au 1^{er} octobre 2021 à 33 245 mètres.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.3. tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2021-09-79

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations,
et à la sécurité civile.

VU la délibération n°2018-05-43 du conseil municipal du 3 mai 2018 fixant les prix des locations pour les salles municipales.

CONSIDERANT l'intérêt d'actualiser les tarifs de location des salles communales en rajoutant la salle Henri Bayard,

Il est proposé de fixer les tarifs de location et le montant des cautions figurant sur le tableau joint en annexe.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

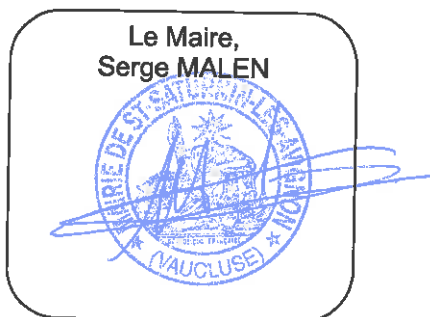
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE les tarifs ci-annexés pour la location des salles communales.

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront aux contrats signés à partir du 24 septembre 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.3. tarifs des services publics
DELIBERATION N° 2021-09-80

OBJET : *TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES VIDE-GRENIERS
ORGANISES PAR LA COMMUNE*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN - Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs des droits de place pour les vide-greniers organisés par la commune dans le village,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE pour les vide-greniers organisés par la commune le tarif de l'emplacement à 10 € les 3 mètres linéaires de façade.

PRECISE que ce tarif s'appliquera à partir du 1^{er} octobre 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR

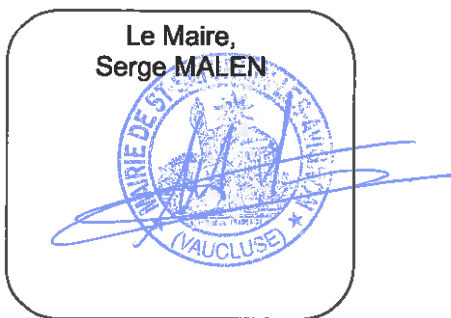
26

VOIX CONTRE

/

ABSTENTION

/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 20 Septembre 2021
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	22	26

Date de la convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - CUP Christine - PLAZA PUTTI Mireille - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à M. COUSTON Rémy.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absente excusée :

GUINTRAND Tamara.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.3. autres subventions accordées aux associations

DELIBERATION N° 2021-09-81

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A LA LIGUE CONTRE LE CANCER

RAPPORTEUR : Madame Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations, et à la sécurité civile.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°2021-09-80 approuvant le tarif des droits de place dans le cadre des vide-greniers organisés par la commune (sous réserve de l'approbation),

La commune organise entre fin octobre et fin novembre 2021 un vide grenier dans le centre du village,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir la lutte contre le cancer,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 10 septembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de reverser le produit du vide-greniers organisé par la commune entre fin octobre et fin novembre 2021 à la Ligue contre le cancer.

PRECISE que les crédits correspondants seront ouverts au budget 2021 à l'article comptable 6574.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	/	1
M. DUCLERCQ		

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/09/2021
de la publication le 24/09/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.